

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Juin 2015 à 19 h 30

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme Valérie CAILLAUT, M. Damien DUBOIS (Pouvoir à M. VERCASSON) Mme Angélique DEMBELE (pouvoir à Mme BOURY), Mme Stéphanie MENEAU (pouvoir à M. CAPY), M. MENDAK.

Absent : -----

Secrétaire de séance : M. BUSCH

Monsieur Guy Massé demande à l'Assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à Pierre VIEILLART, Maire d'Ouzouer durant deux mandats, récemment décédé.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la nomination de **Monsieur Fabrice COBO** à la fonction de conseiller municipal suite à la démission de Mme GUILLARD ainsi qu'à celle de ses remplaçants successifs.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 Avril 2015
- **MODIFIE** à 11 voix pour et 2 abstentions la composition des commissions municipales comme suit
Commission des finances M. COBO en remplacement de Mme GUILLARD
Commission Economie M. COBO en remplacement de Mme GUILLARD
Commission Urbanisme/Travaux ajout de M. COBO
- **APPROUVE** à l'unanimité le rapport 2014 annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- **APPROUVE** à l'unanimité le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement
- **APPROUVE** à l'unanimité la convention de participation avec la Communauté de Communes de Briare pour les frais de formation Certiphyto
- **APPROUVE** à l'unanimité les décisions modificatives à apporter au budget primitif de la commune
- **VOTE** à l'unanimité la création d'un tarif cantine minoré (2.90 € le repas au lieu de 3.65 €) pour les enfants des familles comportant au moins trois enfants scolarisés quel que soit l'établissement scolaire fréquenté.
- **APPROUVE** à l'unanimité le montant de la participation financière de la commune à verser au SARBPL dans le cadre de l'audit d'éclairage public.
- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, suite au rapport DURON, le vote d'une motion pour le maintien de la ligne ferroviaire Paris-Montargis-Nevers et en donne lecture à l'Assemblée qui acquiesce à l'unanimité.

Mme Leclercq donne des explications à ce sujet et précise que la Région apporte des subventions pour l'aménagement des gares afin de conserver les arrêts inhérents. Elle précise que le rapport en question ne préconise pas le remplacement de trains par des cars sur notre territoire.

Monsieur CAPY demande qu'elle sera la portée de la motion.

Mme LECLERCQ répond qu'elle démontrera la motivation des acteurs du territoire pour la conservation de lignes secondaires indispensables aux usagers pour relier les territoires et ainsi favoriser l'économie locale et ne pas sacrifier la ruralité.

Elle souligne une grande inquiétude de la part de ces usagers.

Mme BOURY fait part de la réorganisation des Temps d'Accueil Périscolaire, dans le respect des textes, pour la rentrée de septembre 2015 où il n'y aura plus d'activité proposée le vendredi (fréquentation moindre). Les enfants qui ne seront pas en mesure de retourner dans leur foyer pourront fréquenter la garderie.

M. le Maire ajoute que la diminution des temps d'accueil périscolaire n'en réduira pas la qualité puisqu'une

initiation aux échecs sera mise en place et que des activités sportives et culturelles continueront d'être offertes. Mme BOURY ajoute que c'est le Club d'échecs de Gien qui animera l'activité échecs, que les enseignantes apporteront du soutien scolaire le lundi et que de la broderie sera proposée en hiver.

Mme BOURY indique que les inscriptions aux différents services (garderie, cantine, TAP, bus) feront l'objet d'un dossier unique d'inscription qui devra être retourné en mairie mi-juillet.

Concernant la cantine municipale, M. le Maire confirme qu'un bilan sur l'année scolaire sera effectué.

Mme LECLERCQ fait savoir qu'un panneau informatif de la commune situant sur un plan les commerçants et les artisans a été réalisé, elle ajoute que la numérotation des emplacements du camping sera prochainement installée et indique que lors des journées du patrimoine, des balades en bateau seront proposées sur le canal et que des bénévoles pour la tenue de ce stand seraient les bienvenus.

Monsieur le Maire, interpellé, par de nombreux administrés quant à la fréquence de micro-coupures électriques endommageant les divers matériels, se propose d'écrire à ERDF. Il ajoute que les administrés peuvent tout à fait faire des déclarations de sinistre auprès de leur assureur.

Monsieur CAPY souhaiterait savoir où en est l'étude des chemins de la commune. Monsieur GERVAIS répond que les personnes extérieures qui s'étaient engagées pour y travailler sont malheureusement peu disponibles. Monsieur le Maire indique que la période est propice pour se rendre sur ces différentes voies et qu'il serait bon de réaliser l'état des lieux prévu.

Le Maire,
Guy Massé